

Assemblée Générale Ordinaire de Lyon pour la saison fédérale 2021 prévue initialement les 29-30 janvier 2022 et reportée aux 23-24 avril 2022

Rapport Administratif

Marseille le 03/01/2022

Mesdames et Messieurs les Présidents des clubs associatifs,
Mesdames et Messieurs les responsables des structures commerciales,
Chères et chers membres licenciés de notre Fédération.

Comme l'a souligné notre Président, ce rapport moral va essentiellement reprendre les éléments survenus après l'élection du 28 Mars 2021, le rapport sur la période antérieure ayant été réalisé par mon prédécesseur.

Quelles sont les attributions d'un Secrétaire General ? Si on lit les statuts c'est, je cite, « *la personne qui veille à la bonne marche du fonctionnement fédéral* »

Cela veut dire énormément de choses

En tout premier lieu, c'est la personne qui établit le lien entre le siège, le CDN, les Commissions Nationales, les membres de la fédération ; il travaille en étroite relation avec les salariés que je remercie vivement pour leur sérieux et leur implication.

Je considère que toute question qui arrive au siège mérite réponse rapide, il n'y a pas de questions bêtes ; les questions sont juste l'expression de besoins.

Je voudrais en tout premier lieu vous amener des chiffres quant aux licences et brevets délivrés pendant l'exercice 2020-2021

Licences :

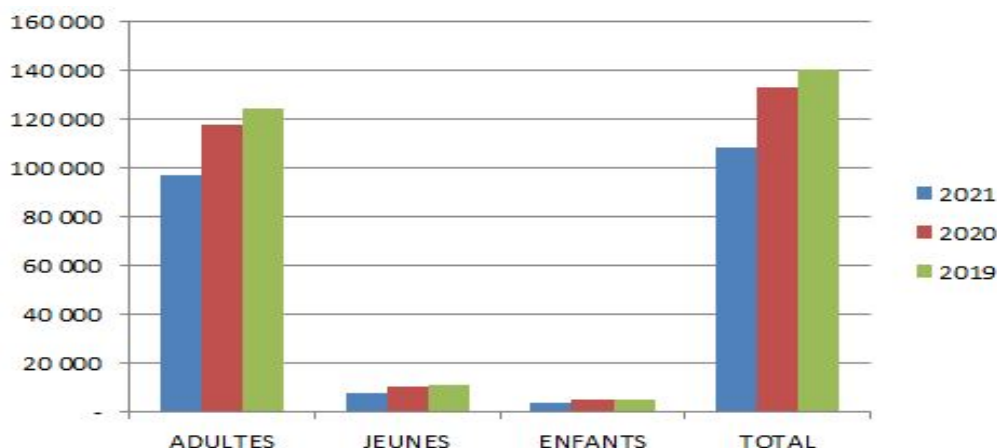
2019 : 140 848 licences

2020 : 133 054 licences

2021 : 108 697 licences

Ce qui représente une baisse de 18,31 pour cent par rapport à l'exercice précédent, je tiens à souligner que fin mars la baisse était de 30 pour cent !

La répartition adultes, jeunes, enfants est restée habituelle.



Comme vous pouvez le noter dans le tableau ci-dessous l'effet de la crise sur le nombre a été variable suivant les comités :

COMITES REGIONAUX	2020	2021
Nouvelle Aquitaine	10 258	7 952
Bretagne	14 819	12 634
Corse	2 345	2 877
Est	9 478	7 373
Ile de France	24 660	17 387
Centre	4 402	3 452
Occitanie	11 638	9 165
Hauts de France	7 755	5 591
Ligue des Pays Normands	5 622	4 058
Paca	15 930	15 620
Aura	14 354	11 101
Bourgogne Franche Comté	4 060	3 035
Guadeloupe	1 574	1 798
Martinique	1 452	1 382
Nelle-Caledonie	881	896
Polynesie Francaise	1 063	1 255
La Reunion	1 605	2 042
Divers	1 158	1 079
TOTAL GENERAL	133 054	108 697

Noter la croissance en Outre-Mer (impact licence relance), et ce sont les territoires de l'intérieur à cause des interdictions pour les piscines qui ont le plus souffert.

Brevets toutes commissions :

2019 : 62618 brevets

2020 : 38880 brevets

2021 : 38071 brevets

Nombre de structures affiliées :

Clubs : 2077

Sca : 434

Total : 2511

Dans les statuts on releve aussi une phrase concernant la rédaction et la diffusion des PV de réunions et des comités directeurs : depuis notre élection nous avons diffusé la semaine suivant les réunions de CDN un extrait des décisions urgentes afin d'assurer une information rapide et précise.

Cet extrait suivi le plus rapidement possible du PV complet a été systématiquement diffusé aux :

- OD
- Commissions nationales
- Structures FFESSM.

Et bien sur mis dans l'espace prévu du site internet.

Quelques actions au fil de l'eau :

- **Les actions SI (Service informatique)** : améliorations, gestions des bugs : elles sont gérées par 2 élus : E. Chanal (SG adjoint) et N. Peron dont c'est le métier dans la vie « civile » et B. Lefetz le responsable digital salarié en relation avec le prestataire Isia.
- **Module Honorabilité** : Contrôle de l'honorabilité (en particulier dans le cadre de la lutte contre les violences sexuelles dans le sport) des éducateurs sportifs et des dirigeants, élargi au monde bénévole. Un dispositif s'imposant aux fédérations sportives, développement par le Ministère des sports d'un système d'information automatisé pour ce contrôle nécessitant la transmission de données lors de la prise de licence. La mise en place obligatoire de ce dispositif (négligé pour sa mise en place précédemment) a été officialisée par un décret et deux arrêtés le 31 mars 2021. Nous avons quelques mois seulement pour modifier notre site de prise de licence. Il y a eu évolution le 10/9 de la grille d'honorabilité imposée par la loi aux fédérations sportives.
- **La Tierce Maintenance applicative** du site a été négociée et signée. C'était vraiment vital pour notre fédération !...
- **Evolution de l'application TIV** : à la demande des Clubs et Sca, nous avons budgétisé et priorisé un développement afin de supprimer les problèmes de synchronisation entre la base de données de l'application TIV et la base de données fédérales. La fusion de ces deux bases devrait mettre fin à plus de 2 ans de difficultés pour les utilisateurs.
- **Livret N1 en abrégé** : Communication à propos de la fourniture gratuite aux structures du livret N1 en abrégé ; pour info de juin à septembre : en 2020, 3.515 livrets ont été envoyés par le siège, en 2021 le nombre est passé à 12.203.
- **Lancement de l'opération licence relance** (licence à tarif réduit du 01.07 au 14.09 sans amputation des ristournes aux OD) : 2 890 licences de plus sur la période par rapport à l'année précédente.
- **Pass'sport pour les jeunes** : Coordonné avec le CNOSF et le Ministère des sports. Information à plusieurs reprises par mail et par une pleine page dans le Subaqua de l'été. Nous avons invité nos clubs à s'y investir, en informant des contacts hotline du CNOSF. C'est une mesure de relance pour le mouvement sportif.
- **Bénévolat** : à partir du groupe de membres du CDN dédié à ce dossier, ce chantier de réflexion a abouti à un questionnaire-consultation des licenciés autour de leurs besoins et attentes. Il était gardé en prévision du Salon international de la plongée, pour une enquête en direct sur l'espace bénévolat de notre stand. Vu le report du Salon, il sera diffusé par Newsletter aux licenciés. Nous en reparlerons dans le futur bilan de la saison fédérale 2022.
- **La page portail maffessm** : <https://maffessm.fr/> : la réflexion est partie d'un constat : 85 pour cent des visiteurs de la page d'accueil du site internet visitaient cette page pour se connecter sur un espace dédié (club/Sca, OD, Commissions nationales, licencié ; cette page d'accueil, en fonction de la qualité de la connexion est très lente à afficher, surtout via mobile.
Pour remédier à ceci nous avons mis en place cette page « relais » très légère, rapide à charger qui sert de portail vers les différents espaces.
- **Plusieurs chantiers ont été lancés**, validés par le CDN et sont en phase de finalisation de développement informatique :
 - **La mise en place du règlement par CB** pour différentes utilisations
 - **Le Pass Découverte** (remplacement et fusion du Pass rando et du Pack découverte aux modes opérations très complexes pour nos structures).
Activités de découverte de la plongée scaphandre, randosub, apnée ou autres activités sub... mixité dans le même Pass possible 3 immersions maximum encadrées (y compris le baptême). Profondeur maximale 6 mètres. Pas de limite d'âge (sauf 8 ans si pratique du scaphandre). Pas de certificat médical ni de licence préalable (c'est un ATP).
Les spécificités du nouveau produit : Simplifier tout le monde opératoire.

Plus de commande en fourniture / Plus de commande par 5. Commande et facturation identique aux autres brevets / ATP. Plus de numérotation de la carte provisoire (plus de carte provisoire). Délivrance systématique d'une carte adossée. Prix maintenu à 3 €. Possibilité de commander en fourniture un diplôme papier dédié, au tarif de 0,50 € l'unité (commande par lot de 10).

La mise en œuvre du nouveau produit par le prescripteur :

Le club/SCA déclenche le produit en l'enregistrant sur le site fédéral... ce qui déclenche automatiquement : le début de l'assurance RC, la délivrance de la carte, la facturation du produit. Le produit sera directement facturé au Club/SCA via le Comité Régional (comme le PE12).

- **Gestion des brevets recycleurs** : Ces brevets ne se valident pas actuellement par l'espace CTN. C'est un délégué de la CTN qui s'en charge et les fait enregistrer par le siège. Problème d'enregistrement de ces diplômes depuis plus de 2 ans. Mise en place d'un système d'échange de doc entre la CTN et le siège fédéral. Et vu la complexité du système (un vrai millefeuille), la gestion va se faire directement par la CTN.
- **Les commissions nationales sportives** ont fait remonter (CDN de juin) le besoin d'un logiciel national de gestion des compétitions pour les inscriptions et la gestion des performances ; des travaux ont été réalisés avec les commissions pour avancer sur ce projet. Et afin de les aider le SG et le DTN organiseront en février 2022 à Marseille une réunion pour élaborer un cahier des charges, prélude à des demandes de devis (mise à disposition prévue du logiciel 2023).

Je terminerai ce rapport par une note personnelle ; cette année a été passionnante, dure mais passionnante et je souhaite que la FFESSM avance sur le chemin du progrès et du modernisme.

JEAN LOU FERRETTI